

Déclaration des Président-e-s d'EPCC écoles supérieures d'art réunis à Lyon à l'occasion des assises nationales des écoles supérieures d'art

Lyon, le 29 octobre 2015

Nous, présidentes et présidents d'EPCC écoles supérieures d'art, réuni-e-s à Lyon à l'occasion des Assises nationales des écoles supérieures d'art, déclarons que:

1/ Les écoles supérieures d'art sont à la fois des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements culturels. En tant qu'établissements culturels, elles participent au maillage de nos villes et de nos métropoles aux côtés des centres d'art, des galeries, des musées, des FRACS et des autres équipements culturels. En tant qu'établissements d'enseignement supérieur, elles oeuvrent, avec un taux d'insertion professionnelle élevé, à la formation des artistes, des designers et plus largement de nombreux acteurs artistiques, culturels, sociaux et économiques. A ce double titre, elles sont des établissements uniques qui contribuent, par leur action de formation, de recherche et de diffusion, à la richesse, au dynamisme et à l'attractivité de nos territoires.

2/ Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, il est essentiel que les écoles supérieures d'art, dans le même temps où elles innovent en matière de nouvelles ressources et de réduction des coûts, continuent d'être soutenues par l'Etat et les collectivités territoriales et voient leur budget a minima stabilisé à un niveau leur permettant de mener à bien leur mission principale d'enseignement supérieur artistique.

3/ Les écoles supérieures d'art sont des établissements d'enseignement supérieur artistiques autonomes qui doivent être dotés de procédures et d'instances exemplaires aptes à garantir leur autonomie, notamment en matière de gouvernance et de recrutement des directeurs. Sur ce dernier point, nous prenons acte de la charte de bonnes pratiques sur le recrutement des directeurs-trices publiée par l'ANdEA (http://www.ande.fr/doc_root/ressources/communiques-ande/55f277667179b_charte-recrutement-directeurs-n-coles-d-art-sept-15.pdf) et nous espérons qu'elle sera reprise dans l'ensemble des établissements.

4/ Conscients de l'intérêt que nous avons à partager nos expériences et à échanger avec les représentants du réseau national des écoles supérieures d'art, nous ferons en sorte de nous réunir chaque année au mois de septembre, à l'occasion du séminaire annuel de l'ANdEA.

Bernadette ABIVEN, présidente de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne
Agnès BERNARD, présidente de l'Ecole supérieure des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans

Olivier BIANCHI, président de l'Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole
Isabelle BOURGEOIS, présidente de l'Ecole supérieure d'art de design Toulon Provence Méditerranée

Marie-Christine CHAZE, présidente de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Montpellier
Méditerranée Métropole

Souad EL MAYSOUR, présidente de la Haute Ecole des arts du Rhin, Mulhouse-
Strasbourg

Georges KEPENEKIAN, président de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Marc POTTIER, président de l'Ecole supérieure d'arts et médias de Caen-Cherbourg

Véronique PUGEAT, présidente de l'Ecole supérieure d'art et design de Grenoble-
Valence

Jean-Daniel VALADE, président de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes